

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS****SÉANCE DU 3 JUILLET 2012 À 18 HEURES 30**

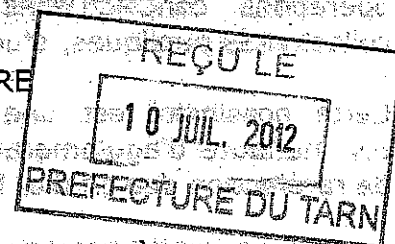
N°2 – 65 / 2012 : MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL AU PRÉSIDENT – COMPLÉMENT EN MATIÈRE D'EMPRUNTS

L'An Deux Mille Douze, le 3 juillet 2012

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 3 juillet 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Claude JULIEN

**Membres présents :**

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFRY, Jean ESQUERRE, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Robert PAGGI, Claude COSTES, David KOWALCZYK, Eliane CARLES, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, William NION, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Jean-Michel DOUREL, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 42**Votants (titulaires, suppléants votants) : 35**

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 3 JUILLET 2012**N°2 - 65 / 2012 : MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU
CONSEIL AU PRÉSIDENT - COMPLÉMENT EN MATIÈRE
D'EMPRUNTS**

Pilote : Finances et budget

Autre service concerné : Direction générale des services

Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,

Je sou mets à votre approbation la proposition d'élargir la délégation de Monsieur le Président en matière d'emprunt afin de lui permettre de procéder à l'ensemble des opérations contractuelles nécessaires pour la souscription, groupée avec d'autres collectivités publiques, d'un emprunt sur le marché obligataire.

Cette possibilité est une opportunité de satisfaire au financement des projets de la communauté d'agglomération inscrits au budget de l'exercice en cours, dans un contexte de raréfaction des crédits bancaires.

Plusieurs collectivités albigeoises ont pu constater cette difficulté lors de leurs récentes démarches.

Malgré la forte mobilisation des associations d'élus et la création de l'association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales, cette nouvelle structure ne verra le jour qu'à la fin du second semestre 2013, dans le meilleur des cas.

C'est pourquoi plusieurs collectivités se sont réunies pour examiner les conditions d'émission d'un emprunt obligataire groupé dès la fin de l'année 2012, à titre de solution transitoire avant la mise en œuvre de cette agence.

Le montant minimum de souscription de cet emprunt obligataire est de 5 M€, et au regard du besoin de financement des opérations inscrites au budget de la communauté d'agglomération pour l'exercice en cours, il semble opportun de souscrire à cet emprunt pour un montant de 10 M€, et d'autoriser Monsieur le Président à passer et signer les actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre, en complétant et en élargissant la délégation relative aux emprunts que le conseil communautaire lui avait accordée en avril 2008.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU la délibération n° 2-21/2008 en date du 8 avril 2008,

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 15 mai 2012,

CONSIDÉRANT l'opportunité de diversifier les sources de financement de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois dans un contexte de raréfaction des crédits bancaires,

CONSIDÉRANT l'optimisation des conditions financières résultant de la réalisation d'un emprunt obligataire groupé avec d'autres collectivités publiques,

CONSIDÉRANT qu'il apparaît, en conséquence, nécessaire de compléter la délégation consentie à monsieur le Président du Conseil d'agglomération en matière d'emprunts,

DÉCIDE de compléter la délégation consentie à monsieur le Président du Conseil de Communauté en matière d'emprunts par la délibération n°2-21/2008 en date du 8 avril 2008, afin de procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation d'un emprunt obligataire groupé avec d'autres collectivités publiques destiné au financement des investissements prévus par le budget pour un montant de dix millions d'euros.

Cet emprunt obligataire groupé, libellé en euros, pourra être :

- à court, moyen ou long terme, selon la nature des investissements financés,
- avec possibilité de différé d'amortissements et/ou d'intérêts,
- avec possibilité de remboursement in fine,
- à taux d'intérêt fixe et /ou indexé (révisable ou variable). Le cas échéant, l'index de référence devra être choisi parmi ceux communément usités sur les marchés concernés (notamment l'EURIBOR).

En outre, le contrat d'emprunt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, monsieur le Président du Conseil de Communauté pourra, à son initiative, exercer les options prévues par le contrat d'emprunt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

DÉCIDE d'autoriser monsieur le Président à passer et signer les actes et contrats nécessaires à la mise en œuvre de la présente délégation.

Le Président rendra compte, lors de chaque réunion du Conseil de Communauté, des actes pris dans le cadre de cette délégation.

Pour extrait conforme,
Fait le 3 juillet 2012,

Le Président

Philippe BONNECARRÈRE

